

Démarche : Inscription à la demi-pension pour les élèves de seconde 2025-2026
Organisme : Service intendance

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Formulaire d'inscription à la demi-pension pour tous les élèves du lycée Jean Monnet.

Merci de fournir les pièces suivantes :

- Attestation de PAIEMENT CAF du responsable légal
- RIB du responsable légal
- Dernier avis d'imposition du responsable légal

Nom et prénom du responsable légal

Nom et prénom de l'élève

Date de naissance de l'élève

Adresse de l'élève

Code postal et Ville

Numéro de téléphone du responsable légal

Inscription à la demi-pension pour les élèves de seconde 2025-2026

Adresse mail du responsable légal

J'accepte le règlement intérieur

1. Procédure d'inscription à la demi-pension

L'adhésion au service de restauration est obligatoire pour l'année scolaire. L'inscription sera effective à la restitution du dossier complet.

2. Réservation

Il est obligatoire de réserver son repas. La réservation peut se faire 8 semaines à l'avance et jusqu'à minuit pour le lendemain sur le site Turboself « <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1134> »

La réservation peut être annulée la veille.

3. L'usage de la carte d'accès

La première carte d'accès est fournie par le lycée et demeure la PROPRIETE INCESSIBLE de l'élève, il ne peut ni la vendre, ni la prêter.

Chaque élève doit toujours être en possession de sa carte pour accéder au restaurant scolaire.

En cas de perte ou de détérioration de la carte d'accès du self, 4 € pour le remplacement de celle-ci seront à régler auprès du service intendance.

4. Aide

En cas de difficulté financière du responsable légal, l'Etat met en place un fonds social lycéen. La famille peut formuler une demande au lycée auprès service intendance ou de l'assistante sociale.

5. Civilité et citoyenneté

La demi-pension est un service proposé aux élèves. Le règlement intérieur du lycée s'applique dans ses locaux. Les élèves sont tenus de respecter le personnel et le matériel. En cas d'incivilité, des sanctions pourront être attribuées. Toute dégradation constatée sera facturée aux responsables légaux des élèves, auteurs des faits, et une mesure de responsabilisation pourra être prononcée.

Les élèves doivent débarrasser leur plateau avant de quitter le self et veiller à éviter le gaspillage.

Pour respecter la réglementation, limiter et valoriser les déchets alimentaires, les élèves doivent trier leurs restes en utilisant les tables de tri.

En outre, il est strictement interdit d'introduire de la nourriture au LYCEE, sauf en cas de régime particulier ou d'allergies alimentaires devant faire l'objet d'un PAI auprès de l'infirmière scolaire.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de paiement CAF

Merci de fournir votre dernière attestation de PAIEMENT CAF si vous êtes allocataire.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Quotient familial calculé sur le site ci-dessous

<https://calculette-qf.iledefrance.fr/demarrage>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dernier avis d'imposition

Merci de fournir votre dernier avis d'imposition. (2024 sur 2023)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Livret de famille

Merci de fournir la photo de toutes les pages du livret de famille.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB

Merci de fournir le RIB du responsable légal.